



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE
D'HARMONISATION ET DE PROPOSITION DES NOTES
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG**

**ÉPREUVES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AUX EXAMENS DE LA VOIE
GÉNÉRALE - TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE**

SESSION 2022

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Table des matières

1 – La commission académique 2021 – 2022	
2 – Baccalauréat général technologique : Les résultats académiques de la session 2022	
a. Les moyennes	
a. Comparaison des moyennes générales par genre	
a. Inaptitudes et contrôle adapté.....	
a. Décision d’harmonisation de la commission	
3 – Bac professionnel : les résultats de la session 2022	
a. Les moyennes	
a. Comparaison des moyennes générales par genre	
a. Inaptitudes et contrôle adapté.....	
a. Décision d’harmonisation de la commission	
4 – CAP : Les résultats académiques de la session 2022	
a. Les moyennes	
a. Comparaison des moyennes générales par genre	
a. Inaptitudes et contrôle adapté.....	
a. Décision d’harmonisation de la commission	
5 – Les épreuves ponctuelles	
6 – Réflexions et préconisations pour la session 2023	
<u>Annexe – Note aux enseignants d’EPS examens EPS Session 2022 Académie de Strasbourg.....</u>	

1 - La commission académique 2021 – 2022

Président : M. Olivier FARON, Recteur de l'académie de STRASBOURG

Civ.	NOM	Prénom	Grade	TYPE	ETABLISSEMENT
M.	DIETEMANN	Franck	PEPS	Clg	Du BASTBERG
Mme	LAPP	Valérie	PRAG	LG	St ETIENNE STRASBOURG
Mme	SIMMLER	Laurence	PEPS	LGT	GEORGES IMBERT SARRE UNION
M.	NEPPEL	Marc	PEPS	LPO	YOURCENAR ERSTEIN
Mme	BIAVA	Emmanuelle	PEPS	LGT	J.J. HENNER ALTKIRCH
Mme	ZOOG	Marjorie	PRAG	LGT	ALBERT SCHWEITZER MULHOUSE
M.	MOURRA	Frédéric	PEPS	LGT	LOUIS ARMAND MULHOUSE
Mme	PATTY	Sylvie	PEPS	LP	ROOSEVELT
M.	VAGNERON	David	PRAG	LGT	RIBEAUPIERRE RIBEAUVILLE
Mme	LORENZON	Nadège	PEPS	LPO	ZURCHER WITTELSHEIM
MME	RISACHER	Caroline	PEPS	LGT	LOUIS ARMAND MULHOUSE
M.	SKARNIAK	Richard	IA-IPR	RECTORAT	IA-IPR
M.	VIGNERON	Michel	Chargé de Missions	RECTORAT	DEC
Mme	KOESSLER	Sylvie	PEPS	LGT	R. SCHUMAN HAGUENAU
MM	COMAU	Céline	EPS H CL	LPR	LP LYCEE DES METIERS ET CFA SCHWEISGUTH SELESTAT
M.	GUTH	Bruno	EPS CL N	SEP	SECTION ENSEIGNT PROFESSIONNEL DU LYCEE LOUISE WEISS Ste MARIE AUX MINES
M.	REINAULT	Hervé	EPS H CL	LPO	LYCEE POLYVALENT JEAN-BAPTISTE SCHWILGUE SELESTAT
M.	SEIGNEZ	Mathieu	EPS CL N	LPR	LP LYCEE DES METIERS GUSTAVE EIFFEL CERNAY
MM	HERTZOG	Angélique	AGREGE CLN	LGT	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARC BLOCH STRASBOURG

La commission académique s'est réunie deux fois au cours de l'année 2021-2022. Ses principaux travaux ont été les suivants :

- Validation des protocoles d'évaluation du contrôle en cours de formation EPS pour l'ensemble des examens : baccalauréat général, technologique, et examens de la voie professionnelle BAC professionnel, CAP.
- Une commission réduite d'harmonisation et propositions des notes aux différents examens lors d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 17 juin 2022 au lycée Notre Dame (Strasbourg).

Ces deux réunions étaient pilotées et animées par Monsieur Skarniak IA-IPR d'Education Physique et Sportive, représentant Monsieur le recteur, en la présence de M. Vigneron chargé de missions pour les examens en EPS à la DEC du rectorat de Strasbourg.

Logiciel de traitement des notes :

Comme les années antérieures, le logiciel EPSNET délivre une partie des informations au plan académique. La commission a donc examiné les données issues de l'application « EPS.NET ».

2 – Baccalauréat général technologique en CCF : Les résultats académiques de la session 2022

a. Liste académique d'APSA

Liste académique APSA Baccalauréat général et technologique CCF	
Canoe kayak	CA2
Base-ball	CA4
Patinage sur glace CA3	
Tir à l'arc CA1	

Nous envisageons la possibilité d'ajouter le Biathlon athlétique en 2023/2024

b. Les moyennes

Analyse des moyennes générales BAC G T

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Moyennes générales baccalauréats G.T.	14.31	14.41	14.35	14.38	14.45	15,25
Effectifs	13038	13043	13271	14146	13798	13416
Inaptes Totaux (%)	3.71	3,22	3.69	3.60	3.62	3,43

Analyse des moyennes générales BAC G T des Etablissements Français à l'étranger dépendant de l'académie de Strasbourg

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Moyennes générales Baccalauréats	15.19	Non disp	14.96	14.92	15.11	15,85
Effectifs	797	Non disp	705	667	686	794
Inaptes Totaux (%)	4.95	Non disp	1.84	3.44	4,05	2,89

Comparaison des moyennes générales par examens BAC G T

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Baccalauréat général	14.59	14.68	14.67	14.68	14.81	15,61
Baccalauréat technologique	13.45	13.59	13.47	13.59	13.52	14,28
Différence	1.14	1.09	1.20	1.09	1.29	1,32

c. Comparaison des moyennes générales par genre

Etablissements de l'académie de Strasbourg

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Candidates	14.12	14.27	14.20	14.18	14.23	14,98
Candidats	14.54	14.56	14.53	14.59	14.70	15,56
Différence	0.42	0.29	0.33	0.41	0.47	0.58

Etablissements Français à l'étranger dépendant de l'académie de Strasbourg

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Candidates	15.00	ND	14.90	14.89	14.84	15,67
Candidats	15.40	ND	15.04	15.03	15.41	16,04
Différence	0.4	ND	0.14	0.14	0.43	0,37

Notes 2021-2022

Epreuve APSA	MOYENNES			Ecart F / M	EFFECTIFS	
	F	M	total		F	M
PATINAGE SUR GLACE	14,1	11,8	13,7	2,2	273	44
YOGA	14,5	12,7	14,4	1,9	80	6
DANSE(S)	16,0	14,6	15,8	1,4	536	80
STEP	16,3	15,1	16,0	1,2	1362	418
NATATION DE VITESSE	16,4	15,6	15,9	0,8	405	509
GYMNASTIQUE	14,9	14,1	14,6	0,8	422	239
ACROSPORT	15,8	15,1	15,5	0,7	368	216
ARTS DU CIRQUE	15,0	14,5	14,8	0,5	37	20
COURSE EN DUREE	15,1	14,6	14,9	0,5	408	447
NATATION EN DUREE	17,1	16,6	16,8	0,5	10	26
ESCALADE	14,6	14,4	14,5	0,2	1560	1271
MUSCULATION	16,0	16,0	16,0	-0,1	3337	3242
LANCERS	14,3	14,4	14,3	-0,1	66	145
SAUVETAGE AQUATIQUE	14,2	14,6	14,5	-0,4	28	69
COURSE D'ORIENTATION	14,9	15,5	15,2	-0,6	642	634
COURSES	15,3	16,1	15,7	-0,7	3214	3379
TIR À L'ARC	14,4	15,4	14,8	-1,1	186	154
BASKET-BALL	13,8	15,2	14,6	-1,4	253	349
HANDBALL	14,3	15,7	14,8	-1,4	98	61
BASE-BALL	15,4	16,9	16,0	-1,4	131	95
BADMINTON	14,0	15,5	14,6	-1,5	3590	2457
TENNIS DE TABLE	13,4	15,1	14,1	-1,7	486	364
VOLLEY-BALL	13,8	15,5	14,7	-1,7	1575	1803
SAUTS	14,3	16,1	15,5	-1,8	38	79
CANOË-KAYAK	13,2	15,2	14,6	-2,0	28	62
FOOTBALL	13,4	15,5	14,6	-2,1	76	95
RUGBY	14,0	16,2	15,1	-2,2	41	37

Champ d'apprentissage	F	M	total	Différence F - G
CHAMP D'APPRENTISSAGE 1	15,3	15,9	15,6	-0,6
CHAMP D'APPRENTISSAGE 2	14,7	14,8	14,7	-0,1
CHAMP D'APPRENTISSAGE 3	15,3	14,4	15,1	0,9
CHAMP D'APPRENTISSAGE 4	14,0	15,5	14,7	-1,6
CHAMP D'APPRENTISSAGE 5	16,0	15,8	15,9	0,2

Observations

Le différentiel entre les filles et les garçons est en hausse avec une variation de +0.11 point. Il est de 0,58 point en faveur des candidats. C'est un point de vigilance.

d. Inaptitudes et contrôle adapté

Etablissements de l'académie de Strasbourg

Type de candidat	Sexe	Effectif	Pourcentage
Contrôle adapté	M	1	0,016628
Inaptes partiels	F	993	13,41529
Inaptes partiels	M	576	9,577652
Inaptes totaux	F	342	4,620373
Inaptes totaux	M	119	1,978716

Observations : un seul contrôle adapté « déclaré » ; inaptitudes des filles : point de vigilance

Etablissements Français à l'étranger dépendant de l'académie de Strasbourg

Type de candidat	Sexe	Effectif	Pourcentage
Inaptes partiels	F	77	18,16038
Inaptes partiels	M	45	12,16216
Inaptes totaux	F	12	2,830189
Inaptes totaux	M	11	2,972973

e. Décision d'harmonisation de la commission

Constat : un lycée présente une moyenne isolée des autres établissements de l'académie avec un écart de -0,72 point par rapport au groupe d'établissements les plus bas.

Décision : remonter la moyenne de cet établissement pour la rapprocher de la moyenne la plus basse et ainsi réduire l'isolement statistique.

Méthodologie : cibler les APSA significativement les plus en dessous de la moyenne académique. Nous sommes ainsi partis de l'écart à la moyenne académique dans chacune de ces APSA. A chacun de ces écarts nous avons appliqué un coefficient de 0,43.

Résultat : la moyenne de l'établissement passe ainsi de 13,14 à 13,84 moyenne très proche du groupe d'établissement le plus bas. Le détail de l'harmonisation est le suivant :

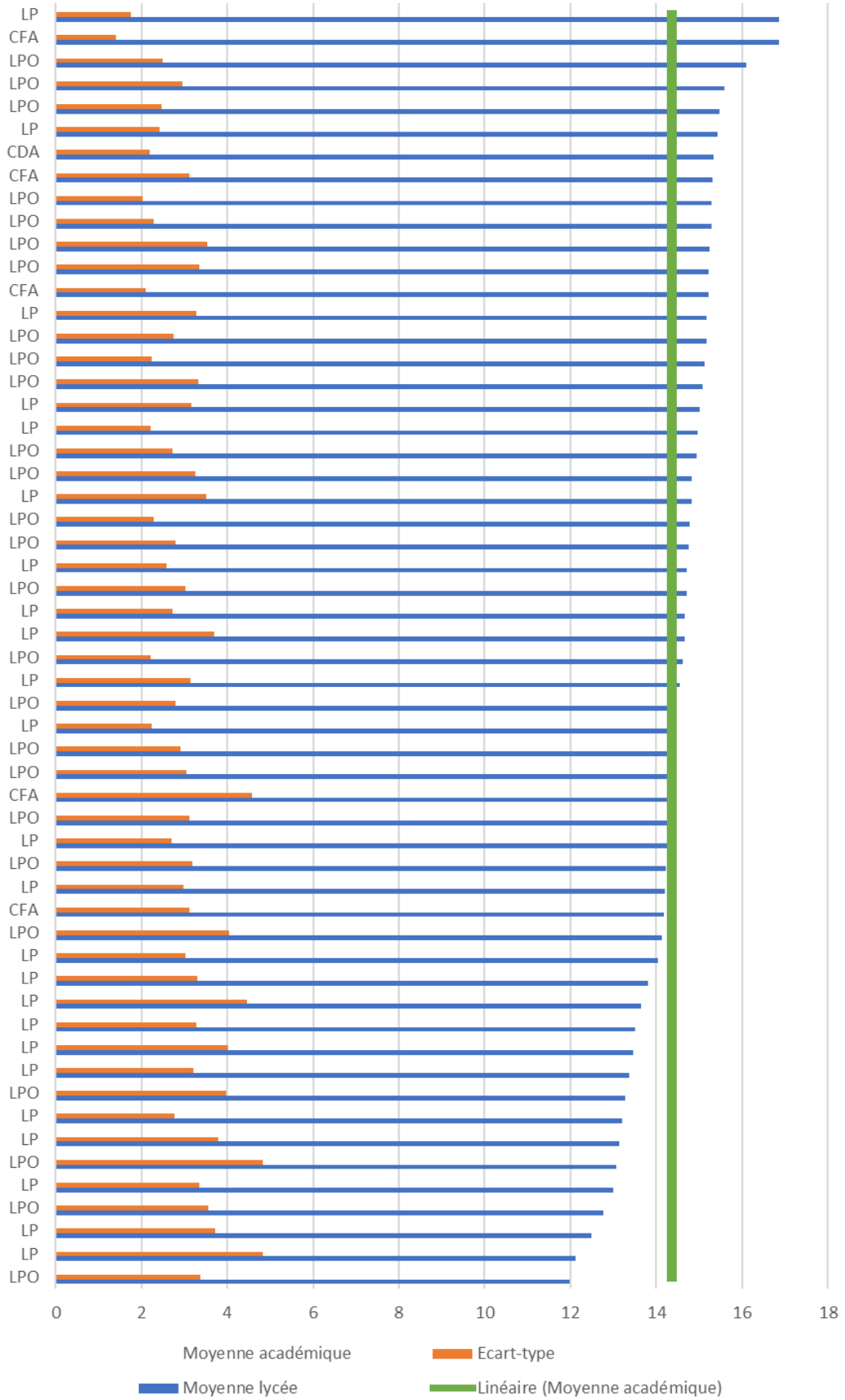
Sexe	Epreuve	Etablissement	Ajout/Retrait de points	Nombre notes concernées	Suppr
-	COURSES		+ 1.5	39	×
-	VOLLEY-BALL		+ 0.9	56	×
-	ESCALADE		+ 0.8	178	×
-	BADMINTON		+ 0.6	60	×
-	MUSCULATION		+ 0.7	127	×

3. Bac professionnel : les résultats de la session 2022

a. Les moyennes

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Moyennes générales Baccalauréats professionnels	13.26	13.38	13.42	13.36	13.66	14,37
Effectifs	4983	4994	5047	5087	4828	4779
Inaptes Totaux (%)	6.12	5.12	5.05	5.52	4 .84	3,66

Moyennes par lycée



102 élèves ont obtenu un 0 à un des trois CCF soit 2,13%

b. Comparaison des moyennes générales par genre

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Candidates Bac Professionnel	12.78	12.98	13.03	13.04	13.33	13,65
Candidats Bac Professionnel	13.61	13.68	13.70	13.57	13.88	14,84
Différence	0.83	0.70	0.67	0.53	0.55	1,18

Notes 2021-2022

Epreuve	MOYENNES				EFFECTIFS		
	F	M	total	Ecart F/M	F	G	Total
YOGA	16,4	10,2	14,4	6,2	32	15	47
GOLF	13,7	11,7	13,0	2,0	31	15	46
TENNIS TABLE SIMPLE	15,4	14,5	14,3	1,0	95	205	300
GYMNASTIQUE	15,1	14,3	14,9	0,9	16	6	22
STEP	14,7	13,9	14,5	0,8	236	90	326
SAUVETAGE	15,3	14,6	14,8	0,7	17	35	52
SAUT	15,1	14,6	14,5	0,5	7	103	110
DANSE	14,9	14,6	14,8	0,3	71	56	127
ARTS DU CIRQUE	13,7	13,5	13,7	0,2	19	2	21
MUSCULATION	15,5	15,3	15,3	0,2	1055	1846	2901
TIR A L'ARC	14,3	14,9	14,6	-0,5	141	237	378
COURSE DE DURÉE	11,6	12,6	12,0	-1,0	166	141	307
RELAIS VITESSE	13,9	14,9	14,6	-1,0	166	419	585
COURSE D'ORIENTATION	14,1	15,2	14,6	-1,1	439	463	902
ACROSPORT	13,8	15,1	14,6	-1,3	6	8	14
ESCRIME SABRE	13,4	14,8	14,1	-1,4	9	8	17
ESCALADE	13,1	14,5	13,9	-1,4	404	638	1042
BASKET-BALL	13,5	15,0	14,5	-1,5	21	50	71
HANDBALL	13,7	15,2	15,0	-1,5	6	46	52
COURSE DE DEMI-FOND	13,1	14,7	14,1	-1,6	445	812	1257
FOOTBALL	13,5	15,2	15,0	-1,6	19	214	233
BASEBALL	13,8	15,7	14,5	-1,9	190	139	329
VOLLEY-BALL	12,5	14,4	14,0	-1,9	180	692	872
PATINAGE ARTISTIQUE	13,0	15,0	13,1	-2,0	105	17	122
CROSS TRAINING	12,9	15,1	14,1	-2,2	30	36	66
BADMINTON SIMPLE	12,7	15,5	13,6	-2,7	1065	1235	2300
ULTIMATE	14,0	16,8	15,3	-2,9	13	12	25
LANCER DU JAVELOT		14,7	14,7			89	89

Champ d'apprentissage	F	M	Différence F - G
CHAMP D'APPRENTISSAGE 1	13,4	14,7	-1,3
CHAMP D'APPRENTISSAGE 2	13,6	14,8	-1,1
CHAMP D'APPRENTISSAGE 3	14,0	14,8	-0,8
CHAMP D'APPRENTISSAGE 4	13,2	14,9	-1,7
CHAMP D'APPRENTISSAGE 5	14,3	15,0	-0,7

Observations

Le différentiel filles / garçons est en forte hausse avec un différentiel de 1,18

c. Inaptitudes et contrôle adapté

Type de candidat	Sexe	Effectif	Pourcentage
Inaptes partiels	F	241	12,4
Inaptes partiels	M	198	7
Inaptes totaux	F	112	5,8
Inaptes totaux	M	63	2,2

d. Décision d'harmonisation de la commission

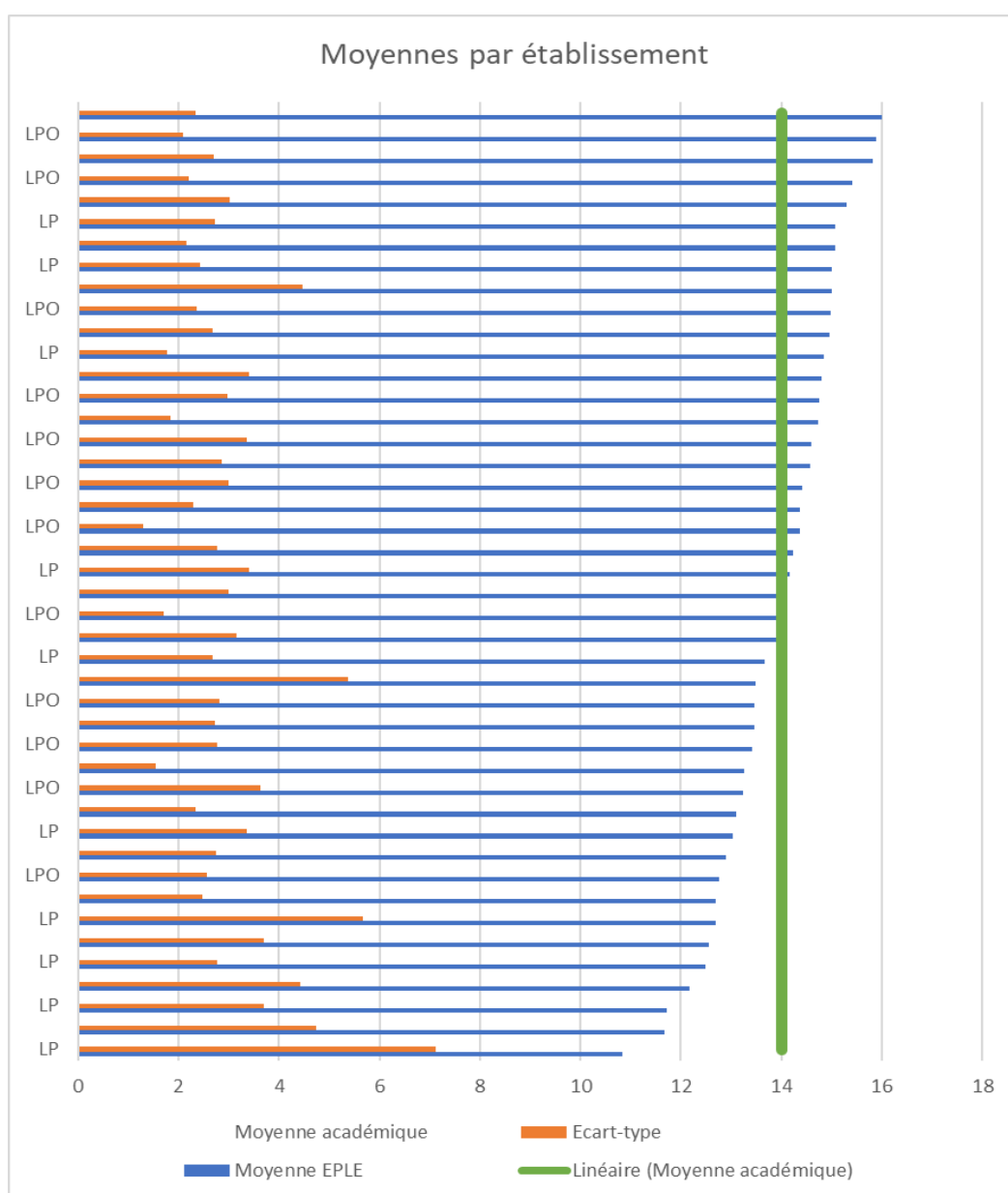
La commission a décidé de ne pas procéder à des harmonisations en raison des effectifs qui ne sont pas suffisants pour avoir une valeur statistique.

4. CAP : les résultats de la session 2022

a. Les moyennes

Sessions	2015	2016	2017	2018	2019	2022
CAP	13,23	13,02	13,33	13,66	13,68	14
Effectifs	2524	2250	2581	2367	2508	2448

46 élèves ont obtenu un 0 à un des deux CCF soit 1,87%



b. Comparaison des moyennes générales par genre

Sessions	2013	2014	2015	2016	2017	2022
Moyenne candidates	12,45	12,58	12,83	12,43	ND	13,26
Moyenne candidats	13,45	13,48	13,48	13,37	ND	14,37
Différentiel	1	0,90	0,65	0,94		1,11

Epreuve	MOYENNES				EFFECTIFS		
	F	M	total	Ecart F / G	F	M	total
GYMNASTIQUE	14,1	10,0	13,8	4,1	13	1	14
TIR A L'ARC	14,7	12,5	14,1	2,2	19	25	44
GOLF	13,5	11,7	12,6	1,8	5	5	10
STEP	14,1	13,8	14,0	0,4	45	22	67
RELAIS VITESSE	14,6	14,2	14,3	0,4	10	99	109
TENNIS TABLE SIMPLE	13,5	14,1	13,9	-0,6	157	272	429
BASKET-BALL	13,9	14,5	14,3	-0,6	27	46	73
BASE BALL	14,2	15,0	14,5	-0,8	49	23	72
ESCALADE	12,5	13,4	13,2	-0,9	54	169	223
COURSE D'ORIENTATION	12,9	13,8	13,2	-0,9	168	97	265
MUSCULATION	13,6	14,7	14,3	-1,0	482	916	1398
COURSE EN DUREE	14,1	15,2	14,8	-1,1	12	18	30
FOOTBALL	13,8	15,3	15,1	-1,5	5	45	50
BADMINTON SIMPLE	13,0	14,5	14,0	-1,6	336	620	956
VOLLEY-BALL	11,9	13,7	13,3	-1,7	49	185	234
COURSE DE DEMI-FOND	12,4	14,5	14,2	-2,1	66	367	433
LANCER DU JAVELOT	11,8	14,1	13,1	-2,3	18	26	44
PATINAGE ARTISTIQUE	10,5	13,9	11,7	-3,4	16	9	25
RUGBY		11,2	11,2			9	9
FUTSAL		14,2	14,2			14	14
SAUT EN PENTABOND		15,3	15,3			29	29
EPREUVES ATHLÉTIQUES COMBINÉES		16,7	16,7			8	8

Champ d'apprentissage	F	M	Différence F-G
CHAMP D'APPRENTISSAGE 1	12,6	14,5	-2,0
CHAMP D'APPRENTISSAGE 2	12,8	13,5	-0,7
CHAMP D'APPRENTISSAGE 3	12,7	13,5	-0,8
CHAMP D'APPRENTISSAGE 4	13,2	14,3	-1,1
CHAMP D'APPRENTISSAGE 5	13,7	14,6	-0,9

c. Inaptitudes et contrôle adapté

Type de candidat	Sexe	Effectif	Pourcentage
Inaptes partiels	F	26	3,121248
Inaptes partiels	M	29	1,795666
Inaptes totaux	F	34	4,081633
Inaptes totaux	M	27	1,671827

d. Décision d'harmonisation de la commission

La commission a décidé de ne pas procéder à des harmonisations en raison des effectifs qui ne sont pas suffisants pour avoir une valeur statistique.

5. Les épreuves ponctuelles

a. Baccalauréat GT

BAC G NOTES EPREUVES	GARCONS			FILLES		
	DEMI FOND	T.TABLE	DANSE	DEMI FOND	T.TABLE	DANSE
Nombre notés/APS	38	39	2	40	42	14
Nombre absents/APS	16	15	1	20	18	12
% de candidats absents/APS	28,1	26,8	33,3	30,3	27,7	41,4
Moyenne par activité et par sexe	10,0	14,0	14,0	9,7	12,5	14,9
Moyenne générale par sexe	12,1			11,7		

b. Baccalauréat PRO

BAC PRO NOTES EPREUVES	GARCONS			FILLES		
	DEMI FOND	T.TABLE	DANSE	DEMI FOND	T.TABLE	DANSE
Nombre notés/APS	34	34	0	19	17	7
Nombre absents/APS	10	10	0	3	3	1
% de candidats absents/APS	22,2	22,2		12,0	13,6	11,1
Nombre inscrits/APS	45	45	0	25	22	9
Moyenne par activité et par sexe	9,6	13,4		7,9	10,2	10,6
Moyenne générale par sexe	11,5			9,3		

c. CAP

CAP NOTES EPREUVES	GARCONS			FILLES		
	DEMI FOND	T.TABLE	DANSE	DEMI FOND	T.TABLE	DANSE
Nombre notés/APS	135	85	1	27	46	14
% de candidats absents/APS	11,8	14,6	0,0	38,3	35,2	34,8
% de candidats absents/SEXE	12,8			36,2		
% de candidats absents au CAP	20,9					
Moyenne par activité et par sexe	13,7	12,7	20,0	10,1	10,9	12,1
Moyenne générale par sexe	13,4			10,9		

EPREUVES PONCTUELLES OBLIGATOIRES	BINOMES	GARCONS				FILLES				TOTAL			
		NOMBRE INSCRITS	NOMBRE NOTES	% sur toutes les APSA	Moyenne	NOMBRE INSCRITS	NOMBRE NOTES	% sur toutes les APSA	Moyenne	NOMBRE INSCRITS	NOMBRE NOTES	% sur toutes les APSA	Moyenne
BAC GT	DEMI-FOND - DANSE	2	1		14,0	16	8		9,7	18	9		10,2
	TENNIS DE TABLE - DEMI-FOND	72	48		11,4	60	40		11,2	132	88		11,0
	DANSE - TENNIS DE TABLE	2	2		8,8	24	14		13,0	26	16		12,5
BCP	DEMI-FOND - DANSE	0	0			6	4		6,6	6	4		6,6
	TENNIS DE TABLE - DEMI-FOND	45	34		11,5	19	15		9,3	64	49		10,8
	DANSE - TENNIS DE TABLE	0	0			3	3		11,3	3	3		11,3

Observations :

Les résultats obtenus par les candidats traduisent un niveau de préparation insuffisant à ces épreuves ponctuelles.

Des guides d'accompagnements ont été conçus pour accompagner les candidats dans la compréhension des épreuves. Ce travail est à poursuivre pour aider les candidats à préparer au mieux ces épreuves. Une réflexion est menée sur la possibilité de proposer une épreuve académique.

Pour préparer la session 2023 une concertation est à envisager avec les enseignants en charge d'élèves inscrits à ces épreuves. Le deuxième axe pourrait s'inscrire dans le prolongement des guides d'accompagnement en proposant des plans d'entraînement notamment pour l'épreuve de 800m.

6. Constats et préconisations pour la session 2023

Sessions 2022	Bac GT	Bac Pro	CAP
Evolution de la moy 2019 - 2022	+0,8	+0,71	+0,32
Candidates	14,98	13,65	13,26
Candidats	15,56	14,84	14,37
Différence	0,58	1,18	1,11
Moyennes	15,25	14,37	13,68
Nombre de 0	71 (0,52%)	102 (2,13%)	46 (1,87%)
Inaptes totaux Filles	4,62%	5,8%	4,08%
Inaptes totaux Garçons	1,97%	2,2%	1,79%

- **La tendance à la hausse** de nos résultats, la moyenne académique en baccalauréat GT à 15,25 sera à comparer avec les résultats nationaux.
- **Le nombre de 0** doit faire l'objet d'une attention prioritaire de la part des équipes
- **L'équité entre les candidats des différents établissements** : les différences de moyennes entre établissements doivent attirer votre attention, des réajustements de référentiels seront sans doute à envisager
- **L'équité entre les candidates et les candidats** :
 - Baccalauréat GT : si les différences en moyenne restent stables, les différences ponctuelles dans certaines APSA doivent attirer votre attention
 - Baccalauréat PRO et CAP, les différences de plus d'un point doivent faire l'objet d'une attention soutenue, **la programmation des doublettes et triplettes d'APSA sera stratégique pour l'année 2022 - 2023.**
- La nécessaire attention à porter aux **inaptes totaux** et partiels afin que chaque candidat pour qui cela est possible, puisse être évalué avec un protocole adapté. En 2022 seul un protocole adapté a été proposé à la commission.

L'inspection Pédagogique Régionale remercie vivement l'ensemble des membres de la commission académique, l'ensemble des responsables de jury, ainsi que les collaborateurs de la DEC et l'ensemble des enseignants pour leur contribution au bon déroulement de cette session 2022.

Pour l'inspection pédagogique régionale

Richard SKARNIAK
IA-IPR EPS

Note aux enseignants d'EPS

Examens EPS Session 2022

Académie de Strasbourg.

A l'issue de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes aux examens qui s'est déroulée le mardi 17 juin 2022, vous trouverez dans cette note des éléments complémentaires au rapport académique des examens.

La volonté de l'inspection pédagogique régionale EPS est de poursuivre l'accompagnement des équipes pédagogiques et de porter certains éléments que nous jugeons importants à leur connaissance afin de :

1. les sensibiliser aux problématiques actuelles liées à la certification aux examens en EPS au regard des textes en vigueur pour la certification.
2. leur permettre d'apprécier et de situer les résultats de leurs élèves aux examens au regard des moyennes académiques et nationales.
3. susciter la réflexion quant au projet pédagogique d'EPS plus particulièrement sur les aspects suivants : offre de formation (élaboration des menus), durée des cycles de formation, écarts de notes entre filles et garçons, cas des élèves absents, inaptés partiels, problématique de co-évaluation ...

Cette note, ainsi que le rapport académique ont vocation à être de véritables outils de pilotage de l'EPS au sein des établissements. Nous encourageons très vivement les enseignants d'EPS à organiser en présence du chef d'établissement un conseil d'enseignement en début d'année prenant appui sur ces données afin que les choix opérés soient partagés par tous au sein de l'établissement.

Contextualisation générale de la session 2022 des examens :

- Baccalauréat général et technologique :
 - o [Circulaire du 26/09/2019](#)
 - o Référentiels du BO du 28 avril 2022
 - o [Référentiels pour l'examen terminal](#)
- Baccalauréat professionnel :
 - o [Circulaire du 29/12/2020](#)
 - o [Référentiels en annexe de la circulaire](#)
 - o [Référentiels de l'épreuve ponctuelle](#)
- CAP :
 - o [Circulaire du 17/07/2020](#)
 - o [Référentiels en annexe de la circulaire](#)
 - o [Référentiels de l'épreuve ponctuelle](#)
- Plusieurs réunions de travail constructives se sont tenues durant cette année scolaire entre la DEC (division des examens et concours) et les IA-IPR d'EPS afin de créer et d'optimiser les outils académiques mis en ligne et la communication en direction des enseignants dans les établissements, et des familles.
- Michel Vigneron chargé de missions « examens en EPS » à la DEC a coordonné l'organisation des examens en se rendant disponible auprès des équipes afin que cette session se déroule dans de bonnes conditions. Il poursuivra ce travail pour la session 2023 et constituera un interlocuteur privilégié pour vous aux côtés de l'inspection pédagogique régionale EPS.

- Pour ce qui concerne les épreuves ponctuelles, l'étroite collaboration entre les services de la Division des examens et concours (DEC), l'inspection pédagogique régionale et les responsables de jury a permis encore cette année que ces épreuves se déroulent avec sérénité et professionnalisme dans l'intérêt des élèves.

Des constats partagés:

- **Les protocoles adaptés**

Dans la continuité des constats posés lors de la session précédente l'inspection pédagogique constate que seul un protocole adapté a été saisi cette année dans EPSNET.

Nous rappelons ci-après la démarche à mener en accord avec le chef d'établissement et le médecin scolaire.

Une fois l'élève identifié et les aptitudes précisées, il est impératif de faire part des adaptations envisagées dans ce domaine (adaptation de l'épreuve, protocole, référentiel certificatif d'évaluation) en faisant remonter à l'inspection pédagogique régionale les modalités envisagées ainsi que les outils proposés. Après validation par les IA-IPR, il convient de saisir un protocole adapté sur EPSNET. Cela valorisera le travail fourni dans le cadre de l'adaptation de l'épreuve aux élèves en situation de handicap. Adapter les référentiels constitue une véritable compétence professionnelle. Cette compétence doit être partagée, permettant ainsi une mutualisation des pratiques qui devrait à terme aller dans le sens d'une augmentation des protocoles adaptés dans l'académie.

Le sens de cette démarche au regard des constats dressés dans ce rapport et au niveau national est de permettre à TOUS les élèves de pratiquer une éducation physique et sportive riche, équilibrée source de développement de compétences motrices certes, mais également cognitives et sociales. Il en va également de la place de notre discipline dans une école de la république inclusive.

Nous encourageons les équipes à intégrer cette réflexion à leur projet pédagogique.

- **La co-évaluation en CCF au baccalauréat GT**

La co-évaluation est organisée sans difficultés particulières dans la plus grande partie des lycées en s'appuyant sur les ressources internes à l'établissement. Cependant le recours à des co-évaluateurs extérieurs subsiste parfois. Nous rappelons que le texte de référence est la circulaire du 26 septembre 2019 qui stipule que ce dispositif « doit s'inscrire autant que possible dans l'organisation habituelle de l'établissement sans que cela ne pénalise le temps d'enseignement ». En cas de recours à des co-évaluateurs extérieurs les équipes proposeront à l'inspection pédagogique régionale et à la DEC un enseignant qui ne soit pas en présence d'élève dans un autre établissement sur ce créneau d'évaluation. Il est impératif que le nom de la personne soit communiqué à la DEC 3 semaines avant la date de l'évaluation et si possible dès le premier trimestre en même temps que les protocoles d'évaluation.

- **Les inaptitudes**

L'académie de Strasbourg n'échappe pas à la tendance nationale qui voit le nombre des inaptes totaux et partiels croître d'année en année. Même si lors de cette session ces taux se stabilisent (avec de très faibles variations) ils demeurent très élevés.

La réflexion doit donc plus que jamais se poursuivre au sein des équipes, à notre sens dans deux directions principales que sont d'une part **la pratique des filles** et d'autre part **les protocoles d'évaluation adaptés**. Les actions afin de contrer les stratégies d'évitement évoquées les années précédentes dans cette note demeurent également d'actualité. **Lors de la session 2023, tous les certificats médicaux devront être déposés dans l'packEPS.**

Une démarche :

La Commission académique et l'Inspection pédagogique régionale invitent les équipes pédagogiques à situer les résultats de leurs candidats relativement à ceux de l'académie (cf. rapport commission académique) et à analyser les causes d'éventuels écarts importants. Les résultats des établissements leurs seront communiqués de manière synthétique de façon à faciliter cette réflexion.

Des écarts relatifs au genre, aux types d'examens ou aux A.P.S.A. peuvent s'expliquer par un contexte particulier d'enseignement ou une offre de formation particulière au sein d'un établissement. Nous souhaitons une réflexion approfondie sur l'offre de formation proposée aux élèves.

Nous invitons les équipes à :

1. Adapter l'offre de formation pour réduire les écarts entre les différents types d'examens. Le parcours de réussite de chaque élève quel qu'il soit en dépend.

L'analyse de l'offre de formation montre clairement les activités plus ou moins valorisantes en fonction des types d'examens. La composition des menus devrait, dans la mesure du possible et selon les contextes locaux, prendre en compte ces constats.

2. Adapter l'offre de formation pour poursuivre la réduction de l'écart entre les moyennes des filles et des garçons, pour continuer à développer la « culture de l'égalité entre les sexes » qui est déjà bien prise en compte dans notre académie. C'est aussi rechercher « une école plus juste ». De ce fait, et en fonction d'un contexte précis, il convient de mesurer la part accordée dans les menus aux APSA qui peuvent être discriminantes mais aussi plus ou moins valorisantes.

3. Aligner dans les emplois du temps, les classes à examen pour faciliter le choix de l'offre de formation la plus adaptée aux appétences des élèves tout en intégrant d'ores et déjà l'anticipation nécessaire à l'organisation en interne de la co-évaluation en voie GT.

4. « Pour une Ecole inclusive » : il convient de privilégier la pratique de tous les élèves quels que soient leurs besoins ou leur handicap. *Concevoir des épreuves adaptées* pour les élèves inaptes ou en situation de handicap, les soumettre aux IA-IPR avant de les organiser puis saisir les protocoles en conséquence.

5. Concevoir en équipe l'offre de formation et les menus proposés aux élèves inaptes, afin de retenir des APSA qui correspondent à la fois aux appétences des élèves et qui permettent de les valoriser dans le cadre d'une évaluation (certificative dans ce cas) positive.

7. Faire vivre les préconisations énoncées ici en tenant au cours de l'année des conseils d'enseignement mais également en fin d'année **une « commission d'établissement »**. Cette dernière constituée des enseignants d'EPS, du personnel de santé scolaire, présidée par le ou la cheffe d'établissement peut avoir vocation à viser les certificats médicaux, à valider les décisions en cas d'inaptitude partielle ou totale et à s'assurer que chaque élève ait une note qui corresponde à sa situation.

Nous demandons aux équipes de porter une attention particulière aux élèves qui seraient portés absents ou dispensés dans EPSNET lors de cette commission et de vérifier que le bilan proposé correspond bien à la situation de l'élève. Ces décisions collectives, partagées nous prémunissent d'éventuels recours et garantissent une cohérence au sein de l'établissement.

Pour l'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS.

Richard SKARNIAK

IA-IPR EPS en charge des examens